

# **SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES**

## **Edition 2024**

### **Convention de partenariat**

Entre :

Nevers Agglomération, représenté par Denis THURIOT agissant en qualité de Président,  
Ci-après dénommée « Nevers Agglomération »,

Et :

Cœur de Loire, représentée par Sylvain COINTAT agissant en qualité de Président.  
Ci-après dénommée « Cœur de Loire »

## **Article 1 : Participation de Nevers Agglomération au SMCL**

Depuis 2022, Nevers Agglomération sous la marque SIIViM, participe au Salon des Maires et des Collectivités.

La participation de Nevers Agglomération répond à trois objectifs :

- Développer notre attractivité auprès des entreprises
- Développer le Réseau SIIViM – Mission Ecoter co-porté par Nevers Agglomération et Mission Ecoter auprès des collectivités territoriales présentes
- Sources des stratups pour les prochaines éditions du SIIViM

## **Article 2 : Participation de Cœur de Loire au SMCL**

Cœur de Loire participe au Salon des Maires et des Collectivités, depuis 2022, en partenariat avec Nevers Agglomération.

L'objectif principal est de développer l'attractivité de notre territoire auprès des entreprises et autres visiteurs présents sur le salon ainsi que d'assurer la promotion d'entreprises du territoire dédiées à l'innovation.

## **Article 3 : Participation de Cœur de Loire au SMCL**

Vu ces objectifs conjoints, une mutualisation du stand fait l'objet de la présente convention.

## **Article 4 : Ouverture du stand aux entreprises innovantes**

Pour promouvoir notre écosystème local, nous mettons à disposition des entreprises, sans contrepartie financière, un espace dédié sur le stand (un mange debout et 2 tabourets).

10 entreprises peuvent en bénéficier (8 sourcées par Nevers Agglomération et ses partenaires, 2 par Cœur de Loire, soit 20% des créneaux offerts)

## **Article 5 : Programme d'animation du stand**

Afin d'animer le stand, un programme sera co-construit entre Nevers Agglomération et Cœur de Loire.

## **Article 6 : Financement**

Le cout du stand s'élève à 27 878€ TTC hors prestations annexes (soirée de lancement, traiteurs déjeuner mardi et mercredi, goodies, pauses santé, communication, animation du stand).

Le montant des prestations annexes s'élève à 17 700€ TTC (budget prévisionnel)

Soit un total de 45 578€ TTC pris en charge par Nevers Agglomération et Réseau SIIViM – Mission Ecoter.

La participation de cœur de Loire est de 6 000€ TTC soit 13% du budget total

Cœur de Loire versera la somme de 6 000€ TTC à Nevers Agglomération, à charge pour elle d'utiliser la somme comme suit :

- Traiteur
- Vins blanc et rouge provenant de vignobles du territoire de Cœur de Loire
- Produits locaux provenant d'artisans du territoire de Cœur de Loire

## Article 7 Communication

Les éléments physiques du stand (murs, mobilier) sont la propriété de Nevers Agglomération, qui en assure la logistique et le design.

Chaque partie est libre de sa communication sur l'évènement et sur le stand.

Les supports de communications présents doivent être mobiles, ou installés de façon non pérenne sur les éléments physiques du stand, sans détérioration de celui-ci.

Des éléments de communication conjoint peuvent être réalisés.

## Article 8 : durée

La présente Convention est conclue pour la durée su Salon des Maires et des collectivités soit du 18 Novembre 2024 au 21 Novembre 2024.

*Fait à NEVERS, le*

**Le Président**  
**de Nevers Agglomération**  
**Denis THURIOT**

**Le Président**  
**De Cœur de Loire**  
**Sylvain COINTAT**